



Crédit : STGM Architecture

Compte rendu de la période d'information publique

du 8 juillet au 7 août 2026

Projet de réaménagement du terminal n° 5 au port de Baie-Comeau

Initiateur du projet : Corporation de gestion du port de Baie-Comeau



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec



La période d'information publique concernant le projet de réaménagement du terminal numéro 5 au port de Baie-Comeau par la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau a pris fin le 7 août 2026. Conformément au mandat qui lui a été confié le 12 juin 2026 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

La Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC) propose de réaménager le terminal n° 5 pour développer les capacités d'entreposage et de transbordement du port de Baie-Comeau. L'infrastructure, inutilisée depuis plusieurs décennies, deviendrait un terminal multicargo et multiusager.

Le nouveau quai d'une longueur de 192 m présenterait une superficie exploitable de 16 842 m² et serait construit en palplanches.

Les travaux impliqueraient dans un premier temps la démolition du quai existant. La phase de construction comprendrait plusieurs étapes : la pose du mur combiné (pieux et palplanches d'acier) de la façade du quai, le remblayage derrière la façade du mur combiné, le dragage de capitalisation et la gestion des sédiments dragués ainsi que l'aménagement du terrain du terminal. Une fois les travaux complétés, la CGPBC réaménagerait également l'entrée du port de Baie-Comeau et le stationnement public (hors projet).

Les travaux, dont le coût est estimé à 56 M\$, pourraient débuter en juin 2027 pour une mise en service du terminal en juin 2028.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information, des conversations téléphoniques et des messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ La poussière (construction, matières transbordées et entreposées)
- ▶ Le bruit
- ▶ Les émissions de GES
- ▶ L'entreposage et le transbordement de matières dangereuses ou volatiles
- ▶ Les modalités et les équipements de mesure et de contrôle
- ▶ Les sédiments
 - Le traitement
 - La dispersion
 - La présence de contaminants

- ▶ L'accessibilité pour les cyclistes
- ▶ Le camionnage
- ▶ Les rôles du BAPE
- ▶ Les coûts d'exploitation
- ▶ Les habitats des espèces marines
- ▶ La rampe d'accès de type « ro-ro »
- ▶ La condition des autres terminaux

Visionner la [séance publique d'information](#) pour prendre connaissance des échanges entre les citoyennes et les citoyens et la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau sur les sujets mentionnés ci-haut.

Les activités d'information et de communication

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, la communauté innue de Pessamit était susceptible d'être touchée par le projet. D'autres communautés ont également été contactées par l'initiateur. Les représentantes et représentants de toutes les communautés concernées ont été ajoutés à la liste d'envoi du BAPE de manière à les informer au sujet de la période d'information publique.

La séance publique d'information

Date	Mardi 21 juillet 2026
Lieu	Hôtel La Caravelle 202, boulevard La Salle, Baie-Comeau
BAPE : Animation	Véronique Beaulieu, conseillère en communication
BAPE : Modération	Véronique Beaulieu, conseillère en communication Mathieu Giroux, coordonnateur Vincent Joly, conseiller en communication étudiant
Initiateur du projet	Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
Assistance en salle	32 personnes
Nombre de spectateurs approximatif atteint en ligne	34 personnes
Durée	1 h 45
Nombre de questions posées	19

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

Un [premier communiqué de presse](#) a été publié le 16 juin 2026 afin d'annoncer le début de la période d'information publique.

Un [deuxième communiqué de presse](#) a été publié le 6 juillet 2026 afin d'annoncer la date, l'heure et le lieu de la séance publique d'information. Le déroulement et l'objectif de la période d'information publique étaient également mentionnés. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 21 juillet 2026, date de la séance publique d'information.

Le site Web

Les communiqués de presse ont été déposés sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat de la ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes [Facebook](#), [X](#), [Bluesky](#) et [LinkedIn](#) pour informer la population.

Facebook – 7 451 abonnés – 4 publications et 1 diffusion

- Le BAPE a rejoint 2 649 personnes en moyenne par publication.

X – 3 455 abonnés – 3 publications

- L'organisme a rejoint 70 personnes en moyenne par publication.

Bluesky – 128 abonnés – 3 publications

- Aucune donnée disponible.

LinkedIn – 2 549 abonnés – 2 publications

- L'organisme a rejoint 410 personnes en moyenne par publication.

Publicité

Pour maximiser ses chances de joindre les citoyennes et citoyens des milieux d'insertion des projets, le BAPE diffuse de la publicité via différents médiums. Il a opté cette fois-ci pour de la publicité numérique.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du projet de réaménagement du terminal n° 5 au port de Baie-Comeau, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les organismes du milieu et les personnes pouvant être touchées, concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 456 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE et par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du projet de réaménagement du terminal n° 5 au port de Baie-Comeau, le BAPE a demandé à 7 municipalités et 1 MRC touchées par le projet de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE. De celles-ci, la Ville de Baie-Comeau, les municipalités de Franquelin, de Pointe-aux-Outardes et de Pointe-Lebel et la MRC de Manicouagan ont partagé l'information au sujet de la période d'information publique, sur leurs médias sociaux, sur leur site Web ou dans leur infolettre. De plus, un grand nombre de citoyennes et citoyens, d'organismes et d'associations ont également partagé les informations transmises par le BAPE sur la période d'information publique.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Hebdomadaire
8 juillet 2026	<i>Le Manic</i>

Relations avec les médias

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion des communiqués de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 21 juillet 2026, 12 médias ont couvert le dossier : CHLC 97,1 FM, ICI Radio-Canada Première (CBGA 102,1 FM Matane, CBSI 98,1 FM Sept-Îles, CJBR 89,1 FM Rimouski), Info Web (Côte-Nord), *Le Haute-Côte-Nord*, *Le Manic*, *Le Nord-Côtier*, *Les Affaires*, MaCoteNord.com, Radio-Canada Info et TVA Nouvelles (CFER-DT), pour un total de 36 articles, reportages, entrevues ou mentions. Ces articles et segments radio ont abordé notamment les activités du BAPE, l'évolution du projet dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, ainsi que les enjeux soulevés.

Québec, le 12 août 2026

Véronique Beaulieu, conseillère en communication et chargée du dossier

Avec la collaboration de Vincent Joly, conseiller en communication étudiant